



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 4 août 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 03

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 03
Nombre de votants : 35

OBJET

Affaire n° 2026-161

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
EN FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS
2026**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 28 juillet 2026.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 5 août 2026.

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi quatre août à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Franck Jacques Antoine 1^{er} adjoint, Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue 10^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint, M. Jacques Elie Benard, M. Jean-Paul Burkic, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, Mme Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Nancy Tatel, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurélie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme Léanna Naboth.

Représenté (es) : Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe par Mme Annick Le Toullec, Mme Romina Woadally par Mme Léanna Naboth, M. Didier Amachalla par M. Jean-Claude Adois.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Barbara Saminadin, M. Jean-Yves Langenier, M. Jean Patric Boitard et Mme Emmanuelle Thomas.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2026-161

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

ANNÉE 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2025-190 du conseil municipal du 2 décembre 2025 portant sur une avance de subvention aux associations et établissements publics ;

Vu les délibérations n° 2026-075 à 088 du conseil municipal du 5 mai 2026 portant sur l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement aux associations et établissements publics au titre de l'année 2026 ;

Vu les délibérations n° 2026-135 à 138 du conseil municipal du 7 juillet 2026 portant sur l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement aux associations et au lycée Jean Hinglo au titre de l'année 2026 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant les orientations sectorielles définies par la Ville dans le cadre de la campagne associative 2026 ;

Considérant la démarche partenariale engagée par la Ville visant à soutenir et dynamiser le tissu associatif dans des secteurs très divers tels que l'action sociale, la santé, la jeunesse, le sport, l'environnement, les personnes âgées, le patrimoine, la culture et autres contribuant à la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général sur notre territoire ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 22 juillet 2026 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution et le versement des subventions en fonctionnement, au titre de l'exercice 2026, aux associations telles que détaillés dans le tableau ci-dessous et dans la limite de l'enveloppe financière validée au budget primitif ;

ASSOCIATION	SUBVENTION 2025	SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2026 (CM MAI)	SUBVENTION NOUVELLE et/ou COMPLEMENTAIRE
UNION SPORTIVE PORTOISE DE GYMNASTIQUE ET SPORTS ACROBATIQUES - U.S.P.G.S.A	50 000 €	50 000 €	10 000 €
TEAM PILOTE LE PORT	-	-	6 000 €
OSEZ, LE COLLECTIF	-	-	4 195 €

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous le actes correspondants.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



LE MAIRE

Olivier HOARAU

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

ANNÉE 2026

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de subventions en fonctionnement nouvelles et/ou complémentaires à 4 associations au titre de l'année 2026.

Dans le cadre de la campagne associative 2026, plusieurs dossiers ont déjà donné lieu à l'attribution de subventions par les délibérations du conseil municipal de mai (n° 2026-075 à 088) et de juillet 2026 (n° 2026-135 à 138). D'autres dossiers feront l'objet d'un examen ultérieur puisqu'ils sont encore en cours d'instruction.

Au regard de la pertinence des projets présentés et de leur adéquation avec les orientations sectorielles de la Municipalité, il est proposé au conseil municipal d'attribuer des subventions nouvelles et/ou complémentaires en fonctionnement aux associations, dans la limite de l'enveloppe financière validée au budget primitif, selon dans le tableau suivant :

ASSOCIATION	INTITULE DES ACTIONS	SUBVENTION 2025	SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2026 (CM MAI)	SUBVENTION NOUVELLE et/ou COMPLEMENTAIRE
ASSOCIATION MISSION INTERCOMMUNALE DE L'OUEST - MIO	. Missions générales : Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre de la mise en place de leur parcours d'insertion dès la sortie du système scolaire	23 333 €	-	26 600 €
UNION SPORTIVE PORTOISE DE GYMNASTIQUE ET SPORTS ACROBATIQUES - U.S.P.G.S.A	. Développement de la Baby Gym . Développement de l'activité Parkour	50 000 €	50 000 €	10 000 €
TEAM PILOTE LE PORT	. Super Motard 2026	-	-	6 000 €
OSEZ, LE COLLECTIF	. Organisation d'un marché nocturne "Le Ti 'Marché la Nuit" en décembre 2026 au Square Pierre Sépard	-	-	4 195 €

Ainsi il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution et le versement des subventions en fonctionnement, au titre de l'exercice 2026, aux associations citées ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.